

**CABINET de Maîtres Frédéric PEYSSON – Laurent CHOUETTE
Sophie CAÏS – Elisabeth RECOTILLET
AVOCATS ASSOCIES
267, Boulevard Charles Barnier « Le Kalliste » Bât. D - 83000 - TOULON
☎ : 04.94.62.89.59. - e-mail : peysson@kalliste-avocats.fr
Consultation des documents sur le site <http://www.kalliste-avocats.com>**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION située sur la commune de OLLIOULES (83190) Quartier Valbertrand, 229 Chemin des Oliviers, cadastré Section CH N° 104 formant le Lot N° 13 du Lotissement « LE VALLON DES OLIVIERS ».

MISE A PRIX

QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS..... 88 000,00 €uros

Visite assurée sur place par la SCP DENJEAN-PIERRET-VERNANGE - Huissiers de Justice Associés à TOULON – le LUNDI 11 JANVIER 2021 de 11 Heures à 12 Heures

L'Adjudication aura lieu le **JEUDI 28 JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN A QUINZE HEURES**, à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) au Palais de Justice de ladite Ville, Place Gabriel Péri.

CREANCIER POURSUIVANT

LE CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD), Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 124 821 566 € dont le siège social est 26/28 Rue de Madrid, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 379 502 644, venant aux droits de la Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE (CIFRAA), radiée à la suite de la fusion par absorption selon déclaration de régularité et de conformité constatant la réalisation définitive de la fusion en date du 1^{er} Juin 2015, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat constitué Maître Frédéric PEYSSON Associé de Maître Laurent CHOUETTE & Maître Sophie CAIS & Maître Elisabeth RECOTILLET - au Cabinet desquels il a élu domicile à 83000 TOULON Résidence « LE KALLISTE » 267, Boulevard Charles Barnier

DESCRIPTION DU BIEN ET MODE D'OCCUPATION

UNE MAISON A USAGE D'HABITATION située sur la commune de OLLIOULES (83190) Quartier Valbertrand, 229 Chemin des Oliviers

Ledit bien formant le Lot N° 13 du Lotissement « LE VALLON DES OLIVIERS ».

Le bien consiste en une maison de lotissement élevée d'un niveau sur rez-de-chaussée édifée sur un terrain plat et clos.

Elle se compose d'un corps de bâtiment principal et d'un garage flanqué au pignon Nord.

Cette maison de type traditionnel, maçonnerie, est couverte d'une toiture à deux pentes en tuiles de type canal avec génoise à un rang.

Les façades sont recouvertes d'un enduit frottassé.

Les menuiseries sont en bois à double vitrage.

Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques et l'eau chaude est produite par un cumulus électrique.

L'accès à la maison se fait par un portail à deux battants dépourvus d'automatisme et par un portillon.

L'habitation présente une superficie de 94,00 m²

MODE D'OCCUPATION

Le bien est occupé par les propriétaires.

CHARGES ET TAXES

Le montant des taxes n'a pas été communiqué.

IMPORTANT CONDITIONS POUR ENCHERIR

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères un chèque de banque à l'ordre de la CARPA, ou une caution bancaire irrévocable du dixième de la mise à prix, et au minimum 3.000 € à l'ordre de la CARPA conformément aux dispositions de l'article R 322-41 du code des procédures civiles d'exécution.

Tout enchérisseur devra remettre à son avocat inscrit au Barreau de TOULON et ce avant qu'il porte les enchères une attestation sur l'honneur datée et signée indiquant s'il a fait l'objet d'une condamnation à l'une des peines mentionnées à l'article L 322-7-1 du CPCE.

Le défaut de remise de l'attestation à l'Avocat avant qu'il porte les enchères puis au greffe avant l'issue de l'audience, ou la remise d'une attestation incomplète sont sanctionnés par la nullité de l'enchère soulevée d'office par le Juge de l'exécution. Lorsqu'il s'agira de la dernière enchère, l'adjudication sera nulle.

S'il s'avère que l'Adjudicataire a fait une fausse déclaration, le Juge de l'exécution, après avoir demandé aux parties de faire connaître leurs observations, prononcera l'annulation de l'Adjudication

SITE INTERNET

Il est précisé que le Cahier des Conditions de Vente et toutes les pièces afférentes à la présente procédure sont accessibles sur le site : www.kalliste-avocats.com à la rubrique vente aux enchères.

ENCHERES & MISE A PRIX

Les biens & droits immobiliers sus désignés seront exposés et mis en vente aux enchères publiques à l'Audience du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE de TOULON (Var) au PALAIS DE JUSTICE de ladite Ville - Place Gabriel Péri, le : **JEUDI 28 JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à QUINZE HEURES**, sur la mise à prix de **QUATRE VINGT HUIT MILLE EUROS (88 000,00 Euros)**

Ci **88 000,00 €**

Outre les charges et conditions du Cahier des Conditions de Vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Frédéric PEYSSON - Avocat - et aux Avocats exerçant près le TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON (Var) qui ont, seuls, qualité pour enchérir et, pour prendre connaissance du Cahier des Conditions de Vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE TOULON où il a été déposé le 1^{ER} Juillet 2020 et a été enregistré sous le n° 20/00032 (*Greffe ouvert de 9 H à 11 H*).

A TOULON, le 1^{er} Décembre 2020

Signé : Maître Frédéric PEYSSON, Avocat.